



LEGI

CODES, LOIS ET RÉGLEMENTS CONSOLIDÉS

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Nom de la base de données

LEGI

Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>

rubrique : « recherche experte des codes et textes consolidés »

Contenu

Le texte intégral consolidé de la législation et de la réglementation nationale.

Il est essentiellement constitué par :

- les codes officiels ;
- les lois, décrets-lois, ordonnances, décrets et une sélection d'arrêtés.

La consolidation des textes consiste, lorsqu'un article de texte (ou de code) est modifié, à le réécrire en y intégrant la modification apportée.

Les versions modifiées ou abrogées sont présentes dans le fonds documentaire au même titre que les versions en vigueur.

Nature des informations

Texte intégral consolidé enrichi de liens juridiques (modification, abrogation, citation, concordance..).

Périodicité de la mise à jour

Quotidienne.

Les textes législatifs et réglementaires sont mis à jour au plus tard dans les 3 jours ouvrés après publication au JORF, sauf textes particulièrement volumineux et/ou impliquant des opérations de consolidation complexes.

Accès aux données

Les données et la documentation associée sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site data.gouv.fr.

Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

Format des données

Les données mises à disposition sont fournies au format XML. Elles sont accompagnées du référentiel de DTD LEGIFRANCE.

Stocks

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire. L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser le dernier stock mis à disposition.

Contact

Direction de l'information légale et administrative
Cellule Administration des Données
26, rue Desaix - 75727 Paris Cedex 15
[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site <https://www.data.gouv.fr> et dans le répertoire des informations publiques de la DILA : <http://rip.journal-officiel.gouv.fr>